

4 Politique

Déclaration de politique générale du Premier ministre, chef du gouvernement, Issoze Ngondet (suite & fin)

Depuis vendredi 11-11-2016

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, Honorables Députés,
Le gouvernement souhaite conforter la légitimité des partenaires sociaux à agir.

Des partenaires sociaux forts et engagés sont en effet indispensables pour que puisse se développer dans de bonnes conditions un dialogue social qui est, à mon sens, le préalable nécessaire au règlement de nos dossiers majeurs.

Mais le moment venu, le Gouvernement agira. Car gouverner c'est aussi décider, c'est savoir trancher dans le sens de l'intérêt général.

Ainsi donc, le dialogue social permettra une mobilisation générale contre le chômage.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, Honorables Députés, Nous mènerons la bataille pour l'emploi sur tous les fronts.

La lutte contre le chômage est l'un des combats majeurs du Gouvernement durant ce septennat. Le principal objectif est de doubler la taille du secteur privé afin de créer des milliers d'emplois. Nous avons les atouts pour atteindre cet objectif. Notre économie génère aujourd'hui plus d'emplois qu'hier.

Mais nous devons faire encore plus si nous voulons réduire durablement le chômage dans notre pays. Nous devons faire plus pour répondre à la demande de main d'œuvre qualifiée qu'induit la mise en œuvre du PSGE.

Celle-ci s'élèvera à 150 000 personnes à l'horizon 2025, notamment dans les métiers des nouvelles technologies de l'information et de la communication, des mines et de la métallurgie, du BTP et des matériaux de construction, de l'agriculture et de l'agro-industrie, du tourisme et de l'hôtellerie. Mais également dans de nombreux métiers transversaux comme la mécanique, la maintenance industrielle ou l'électricité.

Des établissements pilotes d'excellence préfigurant le nouveau modèle de centre de formation professionnelle, avec un engagement fort du secteur privé dans leur gouvernance, ont été lancés au cours du précédent septennat. C'est le cas de l'Institut du Pétrole et du Gaz à Port-Gentil ou de l'Ecole des Mines et de la Métallurgie de Moanda.

Le Contrat d'Apprentissage Jeunesse (CAJ), obligatoire dans les entreprises de plus de cinquante salariés, établi à l'initiative du Chef de l'Etat à l'issue des Assises Sociales d'avril 2014, s'inscrit dans cette même démarche.

Cet effort sera poursuivi par mon Gouvernement.

Le secteur informel recevra une plus grande attention. En effet, ce secteur est aujourd'hui celui qui emploie le plus au Gabon. Dès lors, la préoccupation de mon équipe sera d'examiner les voies et moyens visant à améliorer sa contribution dans l'économie nationale.

Monsieur le Président de l'Assem-

blée Nationale, Honorables Députés, Comme vous pouvez le constater, nous avons posé les bases d'un Gabon à l'économie dynamique et diversifiée. Nous devons désormais consolider et accélérer la mise en œuvre de l'ensemble de ces projets pour en récolter les fruits le plus tôt possible.

C'est dans ces conditions que nous pourrions améliorer les conditions de vie de nos concitoyens et renforcer notre dispositif de solidarité nationale. Les efforts consentis ces dernières années sont sans précédents. Outre la revalorisation du SMIG, en particulier dans le secteur public, qui a entraîné une augmentation du pouvoir d'achat des salariés à faibles revenus (200 milliards FCFA/an), l'extension de la couverture maladie aux Gabonais Economiquement Faibles a permis une redistribution de 93 milliards de FCFA d'allocations en 6 ans.

C'est que, en dehors des prestations sanitaires, l'Etat alloue annuellement 9,8 milliards de FCFA pour les prestations familiales des Gabonais Economiquement Faibles.

Nous devons trouver les moyens d'universaliser la couverture maladie. Car les modalités actuelles de financement de l'assurance maladie des Gabonais Economiquement Faibles peuvent se révéler limitées, au regard de l'évolution croissante du nombre de bénéficiaires, de la baisse d'activité des principaux contributeurs de la redevance obligatoire de l'assurance maladie (ROAM).

L'extension de la couverture et la prise en compte d'autres risques non encore couverts permettront alors d'atteindre l'objectif de couverture sanitaire universelle.

Des mesures sont donc à prendre d'ici à 2020 pour assurer le renforcement des ressources collectées pour abonder le Fonds III des GEF, dans le sens d'une meilleure régulation de l'affiliation au fonds et la création d'un fonds spécifique pour les travailleurs du secteur informel en transition vers le secteur formel. Nous avons un enjeu de gouvernance des principaux instruments budgétaires d'intervention de l'Etat sur le plan social que sont les prélèvements et dotations budgétaires effectués par les services de l'Etat et destinés notamment aux organismes de prestations sociales que sont : la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale (CNAMGS), la Caisse des Pensions et Prestations Familiales (CPPF), la Caisse Nationale de Sécurité Sociale pour les salariés du secteur privé (CNSS) et le Fonds National d'Aide Sociale (FNAS).

Les Ministres concernés ont été chargés de mener une réflexion sur l'opportunité de faire adopter des lois de financement de la sécurité sociale.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, Honorables Députés, L'objectif visé par le Gouvernement dans le domaine de la santé est de mettre en place des services de santé de qualité pour tous. En 2009,

la carte sanitaire du Gabon était relativement bien répartie, mais avec une qualité de service faible. La nouvelle orientation s'est traduite, dès le début d'année 2010, par l'élaboration, sous l'impulsion du Chef de l'Etat, d'un plan de couverture médicale sur l'ensemble du territoire. Dès lors, l'accès aux soins a été considérablement amélioré. La qualité de l'information sanitaire aussi. Les ressources humaines dédiées à la santé ont été renforcées, aussi bien en nombre qu'au niveau de la qualité des formations disponibles localement.

Mon Gouvernement s'engage à poursuivre la mise en œuvre de cette orientation, avec notamment le souci de définir une nouvelle gouvernance des centres hospitaliers et de corriger le déséquilibre géographique constaté.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, Honorables Députés, Le Président Ali BONGO ONDIMBA a dédié ce septennat aux jeunes. Il a annoncé que ce septennat sera celui de la formation de la jeunesse gabonaise. Le Gouvernement s'y engage. Dans ce sens, des efforts seront faits dans le domaine de l'éducation et de la formation particulièrement, mais aussi du sport.

Au début du mandat précédent, le Président Ali BONGO ONDIMBA avait convié les acteurs de notre système éducatif à un examen exhaustif de la situation pour identifier les solutions adéquates aux problèmes rencontrés. C'était le sens des États généraux de l'éducation, de la formation et de la recherche.

Après avoir apporté une réponse appropriée à la question de la valorisation des conditions de vie des enseignants, à travers une bonification particulière dans le nouveau système de rémunération des agents publics, il entend accélérer au cours des quatre prochaines années, le programme de construction des infrastructures scolaires et universitaires.

Pour réussir l'adéquation entre la formation et l'emploi, il est prévu, en plus de la réhabilitation et du renforcement des capacités des 3 universités (UOB, USTM et USS), de compléter le dispositif des grandes écoles à vocation professionnelle par la construction ou restructuration des établissements pilotes par secteur.

C'est le cas de :

- l'Institut du pétrole et du gaz (Port-Gentil) ;
- l'Institut Africain d'Informatique (Libreville) ;
- l'Ecole des métiers du Bois (Booué) ;
- l'Ecole des Mines et de la Métallurgie (Moanda) ;
- l'Ecole des Métiers Agricoles (Oyem) ;
- l'Institut des Métiers de l'Environnement (Libreville) ;
- l'Ecole des métiers de la construction (Libreville).

Le Président Ali BONGO ONDIMBA s'est engagé à donner aux jeunes Gabonais une école moderne, qui répond aux enjeux du 21ème siècle.

Mon Gouvernement va contribuer à la concrétisation de cet engagement. Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, Honorables députés, L'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN), ce n'est pas que du sport. C'est une matrice à travers laquelle nous avons l'opportunité absolument unique de dire tant de nous. La CAN c'est de l'accueil, du développement économique, des infrastructures à faire vivre, de la fraternité autour d'un objet commun, c'est une occasion unique de prendre conscience de ce que nous pouvons produire lorsque nous nous regroupons derrière des projets qui nous élèvent.

Ce sera une vitrine sur l'excellence sportive de notre jeunesse, l'occasion de montrer à l'Afrique et au monde, la richesse de notre pays, la beauté et l'hospitalité de son peuple et la diversité de sa nature.

Aussi, l'organisation de la CAN 2017, vient récompenser la place qu'occupe notre pays dans la sous-région en même temps qu'elle confirme la confiance que nos partenaires, dont la Confédération Africaine de Football, ont en notre pays.

Le Gouvernement met tout en œuvre pour que cette CAN se déroule dans des conditions optimales. A l'instar de la CAN 2012 dont les réalisations en infrastructures ont impacté positivement le cadre de vie des habitants de la Commune d'AKANDA, l'organisation de la CAN 2017 aura les mêmes effets sur les villes hôtes de la compétition, en plus des effets qu'une telle organisation va avoir pour l'économie.

Cette compétition a permis à l'Etat d'engager des investissements en infrastructures pour l'aménagement urbain des villes de Port-Gentil, de Franceville et d'Oyem.

Le développement de ces équipements collectifs favorisera l'émergence de nouveaux quartiers comme cela s'est fait avec AN-GONDJE dans la Commune d'AKANDA. Ainsi, TCHENGUÉ est appelée à devenir la nouvelle zone résidentielle de la Commune de Port-Gentil.

Je constate, pour le déplorer, que certaines personnalités politiques militent pour que la CAN n'ait pas lieu au Gabon ou que l'événement se solde par un échec. Cette attitude est inacceptable.

La CAN n'est pas un événement politique au profit ni de la majorité ni de l'opposition. La CAN est un événement national. Il n'y a donc pas de gain politique à en tirer. Militer politiquement contre la CAN, c'est être contre le Gabon.

J'en appelle donc à une grande mobilisation des Gabonaises et des Gabonais en faveur de cet événement. Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, Honorables Députés, L'objectif 20 du PSGE est de garantir l'accès à un logement décent pour tous ; nous commençons à en avoir des résultats perfectibles. Nous continuerons à étudier, expérimenter, évaluer les mécanismes mis en place, c'est une priorité.

L'égalité des chances commence aussi par le logement. Tout est lié. Pour répondre à la lancinante préoccupation de la justice sociale, nous allons nous atteler à mettre en œuvre le programme pour l'égalité des chances.

Bien plus qu'une vision, c'est une exigence républicaine objective qui veut que le statut social d'un individu ne soit pas déterminé par son origine familiale, ethnique, géographique, religieuse... Autrement dit, le talent et le mérite ne doivent pas dépendre de l'hérédité sociale ou du hasard de la naissance.

L'égalité des chances, c'est donner à chaque Gabonaise et à chaque Gabonais, jeune et moins jeune, issu de toutes les couches de la société et de tous les territoires, toutes les provinces, la possibilité de recevoir une éducation, d'accéder à une formation valorisante, de trouver un emploi et de bénéficier des soins de santé de qualité.

Nous voulons insérer, dans toutes les politiques publiques à venir, de leur élaboration à leur mise en œuvre, une norme égalité des chances qui emporte certes la notion d'égalité des chances en elle-même, mais également la réduction des inégalités et la promotion de la solidarité et de la cohésion nationale.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, Honorables Députés, Je suis conscient des défis que mon gouvernement doit relever.

Tout en respectant le caractère sacré de la séparation des pouvoirs, l'Etat ne peut respecter ses engagements face aux populations ou à la Communauté internationale sans que les pouvoirs législatif et exécutif ne travaillent de concert, main dans la main.

L'apaisement du climat politique, l'amélioration de la conjoncture économique et sociale, le renforcement de notre démocratie sont les fils conducteurs de mon action et de celle du Président de la République. Ce ne sont pas de vains mots, mais de réelles aspirations.

J'épouse l'ambition du Président Ali BONGO ONDIMBA de faire du Gabon un pays phare dans une nouvelle Afrique vers laquelle le monde tourne son regard à l'horizon 2025. J'épouse son engagement à accorder la priorité au développement du capital humain, l'homme étant au centre des préoccupations. Le Gabon qui gagne, innove ou invente c'est l'affaire de tous, du Gouvernement mais aussi du Parlement.

J'épouse sa détermination à donner au Gabon la place qui est la sienne sur l'échiquier international.

Le Gouvernement seul ne saurait relever tous ces défis. Il a besoin de la confiance et du soutien de l'Assemblée Nationale.

C'est pourquoi, Honorables Députés, après que le Conseil des ministres m'y a autorisé, j'ai l'honneur d'engager devant vous la responsabilité du Gouvernement au titre de l'article 28a de la Constitution sur la déclaration de politique générale que je viens de prononcer.

Je vous remercie.

CHANGEMENTS	COURS INDICATIFS DES DEVICES EN DATE DU 11/11/2016	FIXING			VENTE BILLETS (sans frais)		INDICES BOURSISERS			
		DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA		en date du	
		XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx	1 EUR	655,957	CAC 40	11/11/2016	4552,99
		USD	1,0895	1USD =	602,072	1 USD	629,262	DOW JONES	08/11/2016	18 734,63
		CAD	1,4689	1CAD =	446,563	1 CAD	466,410			
		JPY	116,4000	1JPY =	5,635	100 JPY	591,088			
		GBP	0,87785	1GBP =	747,231	1 GBP	769,100			
		CHF	1,0762	1CHF =	609,512	100 CHF	63 652,64			
		ZAR	15,1054	1ZAR =	43,425	100 ZAR	4 582,73			
		MAD	10,7829	1MAD =	60,833	MAD	62,89			
		CNY	7,4065	1CNY =	88,565	1CNY	90,16			

BRENT (IPE) US Dollars/Baril
11 Novembre 2016: 45,99